

	<b>Union des Syndicats SUD du Groupe Safran</b>	
	144 boulevard de la Villette, 75019 Paris <a href="http://www.sud-safran.com">http://www.sud-safran.com</a> - <a href="mailto:contact@sud-safran.com">contact@sud-safran.com</a>	

Mardi 3 juillet 2012

# Accord d'Intéressement, diviser pour mieux régner...

## Une absence d'accord : était-ce possible ?

L'intéressement est la première négociation d'un accord collectif de l'ère Herakles.

En ce début de mise en œuvre de la fusion SME SPS, la Direction ne pouvait pas prendre le risque de ne pas aboutir à la signature d'un accord.

Tous les salariés auraient fustigé une telle attitude et particulièrement l'encadrement et les managers, courroie de transmission indispensable de la Direction.

Une perte de 4000€, 5000€ et plus pour cette catégorie de salariés ? Tout simplement impensable !

Les syndicats étaient dans une position de force comme c'est rarement le cas.

Pour autant, des revendications à des années lumière de la doctrine de la Direction auraient conduit au clash.

## Une base unitaire de revendications

Conscient de la situation et de certaines limites, lors de la réunion de négociation du 15 juin, l'intersyndicale SUD, CFDT, CGT et CGC, prend un engagement unanime sur une base commune de revendications (Cf tract intersyndical distribué à l'ensemble du personnel).

Rappel de ces revendications (extrait du tract) :

- Les organisations syndicales refusent :
  - un accord qui introduirait des critères d'absentéisme ou d'accidentologie
  - plus généralement un accord de décohésion sociale qui différencierait les montants perçus selon les établissements, les BU ou les Directions Transverses.
- Les organisations syndicales demandent le déplafonnement de l'intéressement au-delà des 7%.
- Il est inadmissible que l'intéressement de la nouvelle société Herakles pénalise des salariés.

Malheureusement, dès le 18 juin, en réunion de négociation, deux organisations syndicales revenaient sur leur engagement alors que la Direction n'avait cédé qu'en partie sur les revendications de l'intersyndicale (suppression du critère absentéisme, intéressement non différencié entre BU et DT pour 2012 et 2013).

En contrepartie et à la défaveur des salariés, elles s'affichaient très vite comme signataires de l'accord.

Dès lors, les négociations étaient belles et bien terminées puisque la Direction avait ses signataires (les signataires devant représenter au moins 30% des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles pour que l'accord soit valide - sur Herakles CFDT 15% et CGC 25%).

Pourtant, toutes ces revendications étaient parfaitement atteignables.

## Les revendications de l'intersyndicale : des revendications atteignables

### Retrait du critère accidentologie : Refusé par la Direction Herakles

Pourtant, à Turboméca (Groupe SAFRAN), le critère sur l'accidentologie (TFAA : Taux de Fréquence des Accidents avec Arrêt de travail) n'existe pas. Un critère mesurant les actions de prévention a été acté dans l'accord. Ce que nous demandions est donc possible, pas sur la planète Mars mais bien dans une entreprise du Groupe Safran.

## **Pas de montant d'intéressement différencié selon le rattachement à une BU ou DT : Accepté pour 2012 et 2013 mais refusé pour 2014**

Pourtant dans plusieurs entreprises du Groupe il n'y a pas un intéressement différencié. C'était donc possible. Mais le dogme et l'orientation future de la Direction Herakles ont prévalu.

### **Déplafonnement des 7% : Refusé par la Direction**

Pourtant à Snecma Moteurs le plafond est de 8% et le salaire plancher est de 39 000€ pour 2012 et serait porté, par avenant à l'accord signé le 29 juin 2012, à 1,2 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale pour 2013 et 2014 (donc plancher 2013 2014 supérieur à 43 646€).

C'était donc possible également. Un déplafonnement permettait d'envisager qu'il n'y ait pas de perte pour les salariés ex-SPS, sous réserve que tous les objectifs de majoration soient atteints. . .

### **L'intéressement Herakles ne doit pas pénaliser des salariés : Refusé par la Direction**

Avec les hypothèses économique affichées par la Direction, l'accord d'intéressement pénaliserait les salariés de l'ex-SPS d'un minimum de 40€ pour 2012 et sur la base du salaire plancher. La Direction a refusé de nous fournir les éléments permettant de vérifier ses montants. Elle a prétexté une moins bonne rentabilité pour Herakles par rapport à la rentabilité de SPS. La Direction la joue facile.

A SPS, l'intéressement était plafonné à 7% même quand la rentabilité était très bonne. Pour les exercices 2009 à 2011, SPS a remonté 25 Millions d'€ de dividendes en moyenne chaque année à SAFRAN au bénéfice des actionnaires (les dividendes c'est la richesse créée par les salariés de l'entreprise après déduction de toutes les charges : salaires, intéressement, participation, investissements, impôts sur les sociétés etc.).

Cela correspond à 20 000€ de richesse créée par salarié. Donc, quand il y avait beaucoup d'argent il fallait « faire ceinture », et quand il y en a un peu moins la Direction resserre d'un cran !

Pourtant, toutes les organisations syndicales d'Herakles ont dénoncé, à un moment ou à un autre, l'inégalité de redistribution des richesses.

Il faut aussi souligner que l'amélioration annoncée de la rentabilité d'Herakles en 2014 s'accompagne entre autres d'une suppression de 100 postes de travail (données Direction au CCE du 17 juin). Un plus d'intéressement pour les uns, un peu moins pour d'autres et aussi moins de salariés . . . alors que le chômage est un véritable fléau social.

## **Un accord qui cherche à diviser les salariés**

Le ton et les orientations de l'accord d'intéressement préfigurent les intentions de la Direction et le positionnement des organisations syndicales pour les négociations des futurs statuts Herakles.

Il y a de quoi s'inquiéter. Même si l'intéressement reste une rémunération aléatoire (les salariés ex-SPS s'en rendent mieux compte aujourd'hui) chacun peut se rendre compte que la Direction Herakles n'a aucun scrupule pour faire reculer le niveau d'intéressement des ex-SPS.

Le mois moyen SPS est de 3 900€. SUD ne cautionnera pas des démarches qui pourraient conduire à un recul social pour des salariés. Tous les salariés doivent être clairvoyants et analyser ce qui se trame. Sinon, très vite il n'y aura que des perdants.

Il est clair que l'enjeu de la manœuvre consistant à baisser l'intéressement pour les salariés du Haillan n'est pas un enjeu financier mais une volonté délibérée de la direction d'instaurer la division.

Si l'application de l'accord avait été dépendante de la signature de SUD, la direction aurait dû revoir sa copie et l'accord aurait été signable.

Dès lors que la direction avait acquis la certitude de voir l'accord validé par 2 syndicats représentant plus de 30 %, nous n'avons aucune raison de cautionner un accord qui instaure un principe de division entre les salariés de ex-SPS et ex-SME.

**SUD, ses adhérents et les salariés qui ont participé aux AG, ont exprimé très majoritairement leur refus d'un accord d'intéressement qui divise les salariés au grand bonheur de la Direction.**

**Au-delà de sa position sur l'accord d'intéressement, SUD affirme sa volonté d'écrire de nouveaux statuts adoptant le principe de l'harmonisation par le haut.**